

Beauce Coeur de Loire



Plan Action Mutualiste



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

MANDAT 2010 - 2015



25 ÉCHELONS LOCAUX COUVRENT

BEAUCE COEUR DE LOIRE DONT :

7 ÉCHELONS DANS L'EURE ET LOIR

10 ÉCHELONS DANS LE LOIRET

8 ÉCHELONS DANS LE CHER



Pourquoi un Plan Action Mutualiste ?



Le mutualisme, valeur fondatrice de notre régime de protection sociale agricole, s'adapte au fil du temps pour améliorer notre organisation démocratique spécifique et ainsi être à même de répondre aux attentes des populations agricoles et rurales. Plus que jamais, sa place est constituée un rempart fonctionnellement de la MSA et certains qui, souvent par méconnaissance, à l'unicité des régimes, prônés par certains ne peuvent en mesurer l'intérêt et la portée.

Ce plan, fruit de réflexions du conseil d'administration, tient compte des expériences antérieures pour mieux se projeter vers l'avenir. Il a vocation à formaliser les choix politiques retenus pour le mandat en matière d'organisation et de fonctionnement à faciliter l'émergence et la mise en oeuvre de projets. Ce plan, fruit de réflexions du conseil d'administration, tient compte des expériences antérieures pour mieux se projeter vers l'avenir. Il a vocation à formaliser les choix politiques retenus pour le mandat en matière d'organisation et de fonctionnement à faciliter l'émergence et la mise en oeuvre de projets.

Il appartient à chacun des 755 élus Beauce Cœur de Loire de se l'approprier, de le faire connaître et de le mettre en oeuvre. Car n'oublions pas que le Mutualisme ne se décrète pas mais il se vit au quotidien. C'est tout l'enjeu de ce Plan élaboré par la Commission Formation - Animation - Communication et adopté par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2011.

La Présidente,
Annie SIRET



CONSEIL D'ADMINISTRATION
MSA BEAUCE CŒUR DE LOIRE
(30 membres)
Présidente : Annie SIRET

COMMISSION FAC
(9 membres)
Présidente : Soline LAGNEAU

C.D. 18
(23 membres)
Président :
Jacques TISSERAND



C.D. 28
(22 membres)
Président :
Benoit CELIER



C.D. 45
(26 membres)
Président :
Alain PILLIAS



8
ECHELONS LOCAUX



7
ECHELONS LOCAUX



10
ECHELONS LOCAUX



755 DELEGUES CANTONNAUX

**Quatre questions à Soline LAGNEAU,
Présidente de la Commission FAC**

Pourquoi avoir, pour la première fois, décidé d'élaborer un Plan Action Mutualiste ?

Il nous paraissait important de donner une vision globale en la matière. Le Conseil d'administration de Beauce Cœur de Loire a fait des choix politiques et de fonctionnement importants. Ce plan a vocation à les mettre en exergue et à montrer la cohérence de l'organisation politique de nos différentes instances avec des missions à la fois propres à chacune d'elles et complémentaires.



Si vous deviez faire un choix, quels sont les deux points marquants qui, selon vous, caractérisent ce plan ?

Le nombre d'Echelons Locaux volontairement restreint et l'intégration systématique de leurs Présidents dans les Comités Départementaux constituent deux leviers qui nous paraissent déterminants pour rendre ces instances efficaces et très opérationnelles sur nos territoires. C'est un choix délibéré de Beauce Cœur de Loire que l'on ne retrouve pas de manière systématique dans les autres caisses.

Qui attendez vous de ce plan ?

Ce plan est avant tout un outil mis à la disposition des élus. Ils peuvent s'y référer mais aussi s'en servir comme support de communication sur le rôle et l'intérêt d'être un élu de la MSA. Comme toujours, il est tout aussi important de savoir que de faire savoir. Ce Plan, attendu des élus, leurs en donne les moyens.

Quelle suite entendez vous lui donner ?

Dans un premier temps, nous allons porter ce Plan à la connaissance de la Caisse Centrale pour contribuer à l'enrichissement de la vie du réseau des caisses.

Nous veillerons également à assurer une évaluation continue de la mise en œuvre des actions conduites dans le cadre de ce plan.

Celui-ci ne doit néanmoins pas être figé car nos organisations doivent rester souples pour s'adapter aux évolutions continues de notre environnement. Ce plan n'échappe pas à cette règle. Pour cette raison, nous pourrions être amené à l'ajuster, par exemple à mi mandat.

1. Des structures politiques efficaces et complémentaires

Parce que chaque structure se doit d'être utile pour l'action au service des assurés, des territoires ruraux et de nos projets, le Conseil d'administration a adopté plusieurs orientations structurantes pour le fonctionnement de la vie mutualiste :

- Un nombre d'échelons locaux restreint (regroupant donc plusieurs cantons) pour faciliter l'implication des élus et la mise en œuvre d'actions au plus proche du terrain,
- Des Présidents d'échelons locaux présents de façon systématique dans les comités départementaux afin de leur permettre d'assurer pleinement leur rôle de relais du et vers le terrain,
- Un Comité Départemental disposant de missions clairement identifiées,
- Une Commission FAC (Formation – Animation – Communication), émanant du Conseil d'administration, pour étudier les projets à lui soumettre sur ces trois thématiques et suivre l'évolution des décisions mises en œuvre.

Ces choix rendent à la fois complémentaires, opérationnelles et efficaces les structures de la vie mutualiste.



1.1 Commission FAC (Formation – Animation – Communication)

Composée de membres du Conseil d'administration au nombre desquels figurent notamment la Présidente de la Caisse et les trois Présidents des Comités Départementaux, cette commission se réunit selon les besoins, 2 à 4 fois par an sur les thématiques liées à la formation des élus, l'animation des territoires et la communication externe.

Dans ces trois domaines, la commission FAC :

- Elabore des propositions qu'elle soumet au Conseil d'administration (exemples : Plan de formation annuel, outils de communication).
- Veille à la cohérence sur les 3 départements des dispositifs retenus. A ce titre, elle peut proposer au Conseil d'administration des mesures d'ajustements (exemples : modification de la charte de l'Echelon Local ou du nombre d'échelons locaux si cela s'avérerait nécessaire).

1.2 Un Comité Départemental dans chaque département

Le Comité Départemental est une structure intermédiaire entre le Conseil d'administration et les Echelons Locaux qui permet de mieux prendre en compte les particularités départementales.

Suite au bilan réalisé sur l'expérimentation conduite sur le Cher et le Loiret au cours du mandat précédent, le Conseil d'administration a décidé de rendre cette structure plus efficiente en :

- Y intégrant systématiquement les Présidents des Echelons Locaux pour renforcer les liens entre les deux niveaux de strates,
- Veillant à ce que les différentes sensibilités du Conseil d'administration (collège, appartenance syndicale) se retrouvent de manière identique dans la composition de chaque structure,





- Retenant le principe que le nombre de membres pouvait être différent d'un département à l'autre pour tenir compte de la population représentée et sans que cela porte à conséquence,
- Fixant une réunion par semestre et par département,
- Lui confiant des domaines de responsabilité pour lui donner une vraie place dans le dispositif mutualiste permettant aux Présidents des Echelons locaux d'exercer pleinement leur rôle de relais, tout en soulageant l'ordre du jour du Conseil d'administration.

Ces domaines de responsabilité sont de quatre ordres :

- **L'information sur les évolutions législatives et réglementaires**

La présentation de ces évolutions est prioritairement faite en CD, les aspects organisationnels et de mise en oeuvre des dispositifs étant réservés au Conseil d'administration.

- **La représentation de la MSA Beauce Cœur de Loire**

La fusion des deux caisses a conduit le Conseil d'administration à :

- Veiller à une mise en cohérence des représentations sur l'ensemble des trois départements,
- Ne conserver que les représentations les plus pertinentes au regard des missions de la caisse,
- Procéder à un regroupement des représentations par thématique (exemple : Commissions Paritaires Locales)

- Répartir les délégations entre le CA, le CD et certains délégués cantonaux en fonction des principes suivants :

Représentations permanentes :

- Les postes considérés les plus stratégiques pour la caisse sont affectés aux administrateurs.
- Lorsqu'il y a plusieurs postes ou lorsque les postes sont qualifiés de moins stratégiques, ceux-ci sont partagés entre administrateurs et membres de CD.

Représentations locales :

- Les postes sont répartis de manière équilibrée entre administrateurs et délégués y compris pour l'offre de services sur les territoires et les MARPA.

Représentations ponctuelles :

- Sur délégation du CA ou de la présidence.
- Au titre de l'échelon local pour des manifestations locales.

Lors de chaque Comité Départemental, l'ordre du jour prévoit un temps de retour sur les représentations qui se sont tenues entre deux séances.

Un bilan annuel des représentations sera réalisé à partir d'une compilation des synthèses écrites remises à la caisse par chaque élu en fin d'année. Ce bilan sera présenté en Conseil d'administration.

• **La déclinaison départementale des actions de la caisse**

Le Comité Départemental déploie les axes définis par le Conseil d'administration et veille à la cohérence des actions développées par les Echelons Locaux. La présence des présidents des Echelons Locaux dans le CD est de nature à faciliter cette déclinaison.





- **Actifs dans le cadre de la Santé Sécurité au Travail,**
- **Retraités dans le cadre du Bien Vieillir, du programme Pac Euréka,**
- **Populations exclusivement agricoles dans le cadre des Instants Santé, de la préparation à la retraite,**
- **Populations agricoles et rurales dans le cadre d'actions répondant aux besoins recensés par les Echelons Locaux,**
pour ne citer que quelques exemples.

- Un fonctionnement des structures organisé, opérationnel et suivi dans le temps pour faciliter l'implication des élus dans l'action et reposant sur :

- **Une charte de l'Echelon Local**

Cette charte, co-signée par la Présidente de la caisse, le Président du Comité Départemental et le Président de l'Echelon Local, détermine l'organisation et le fonctionnement de l'Echelon Local.

- **Un processus de signalement organisé**

Un processus de signalement a été formalisé pour permettre aux élus d'informer la caisse d'une situation sociale particulièrement délicate et fragilisante, rencontrée par un adhérent.

- **Un bilan annuel**

Une synthèse annuelle sera réalisée pour recenser l'ensemble des actions conduites sur les territoires. Elle fera notamment apparaître le type d'action réalisée, le nombre d'actions et le nombre de personnes concernées. Elle intégrera également des éléments liés aux indicateurs de suivi du Plan Action Mutualiste.

2. Des outils et des mesures d'accompagnement pour permettre aux élus d'exercer leurs missions

Parce que chaque élu MSA s'engage bénévolement au service des assurés agricoles et des territoires ruraux, le Conseil d'administration entend promouvoir et soutenir l'exercice de cette responsabilité. 755 élus, 71 membres des comités départementaux sont concernés.

Pour faciliter le rôle et les missions confiées aux élus, des moyens appropriés sont déployés :

- Un plan de formation est proposé annuellement. Beauce Cœur de Loire a en particulier fait le choix de consacrer un axe entier à l'exercice de la représentation MSA.
- Différents outils d'accompagnement au quotidien sont mis à disposition. Citons par exemple un espace réservé aux élus MSA qui est accessible depuis le site Internet de la MSA Beauce Cœur de Loire.
- Pour chaque département, un animateur de l'Echelon Local facilite et accompagne les élus et les échelons locaux dans l'exercice de leurs missions.

2.1 Des outils au service des élus

• Le guide du délégué MSA

Présenté sous forme de classeur, ce guide vise à donner des repères et apporter des réponses simples pour permettre aux élus d'identifier plus précisément leur rôle.

Ce guide de 124 pages se décompose en trois parties :

- Un rappel des fondements mutualistes de la MSA et des spécificités qui la caractérisent,
- Les enjeux d'un Echelon Local dynamique, les missions de l'élu et la composition des différents organes politiques de la caisse,



- L'organisation générale de la MSA Beauce Cœur de Loire et les grandes lignes en matière de prestations légales et extra légales.

Il a été édité en 2010 pour toute la durée du mandat et ne fera donc pas l'objet de mises à jour.

• Un espace Internet réservé aux élus

Le guide du délégué MSA constitue la trame de cet espace où il est possible de retrouver l'ensemble des informations. Cet espace réservé aux élus sera mis à jour au cours du mandat et complété d'informations au fil de l'eau.

• Un bulletin d'information

Ce bulletin, édité chaque semestre, est destiné aux élus MSA mais également aux Maires, Conseillers Généraux, Députés, Sénateurs, Organisations Professionnelles Agricoles et aux principaux partenaires.

Selon les besoins, un encart spécifique à certaines catégories de destinataires, pourra être ajouté au document commun.

Conçu sous forme de rubriques, il permet notamment de communiquer sur les principales décisions du Conseil d'administration.

2.2 Des mesures d'accompagnement

• Un animateur dans chaque département

Un animateur est dédié à chaque département pour aider les élus dans leurs missions, apporter un appui technique au développement des actions, soutenir les Présidents des Echelons Locaux et relayer les événements signalés auprès de la caisse.



Clémence Bouthry



Didier Lamoureux



Anne-Marie Rondin

• Formation des élus

Le Conseil d'administration a arrêté les principes suivants :

- Etablir un plan annuel de formation ouvert à l'ensemble des 71 membres composant les trois Comités Départementaux,
- Interroger les membres de CD sur leurs besoins tout en limitant le nombre de formations à deux par élu et par an,
- S'appuyer sur les axes de formation proposés par la caisse centrale et solliciter ses intervenants,
- Organiser des formations en interne sur les mandats de représentation en fonction des thématiques,
- Organiser au sein de l'Echelon Local, sur demande des délégués, des formations relatives à la connaissance de l'Institution, portées directement par les animateurs des Echelons Locaux.

• Indemnisation des élus

Le Conseil d'administration a arrêté des règles d'indemnisation permettant de valoriser l'engagement des élus.

Si les actions locales menées à l'initiative de l'échelon local ne font l'objet d'aucune prise en charge, les représentations dans des manifestations locales ponctuelles, effectuées sur demande de la MSA, ou l'animation d'actions de l'échelon local initiées par la caisse, peuvent donner lieu à indemnisation kilométrique.

A noter que la participation aux réunions des instances de la caisse font l'objet de l'application des règles nationales.

3. Suivi et bilan du Plan Action Mutualiste

La Commission FAC a en charge le suivi de ce plan.

A ce titre, elle :

- Déterminera les indicateurs de suivi les plus pertinents,
- Procèdera à un bilan évaluatif à mi parcours,
- Proposera au Conseil d'administration les éventuelles mesures d'ajustement.



Contacts

Clémence Bouthry

5 rue Chanzy
28037 Chartres Cedex

Port. 06 85 31 03 97
Tél. 02 37 30 45 46
Fax. 02 37 30 45 04

bouthry.clemence@bcl.msa.fr

Anne-Marie Rondin

4 rue Gutenberg
45500 Gien

Port. 06 25 97 38 38
Tél. 02 38 29 53 22
Fax. 02 38 29 53 28

rondin.anne-marie@bcl.msa.fr

Didier Lamoureux

8 rue Pasteur
18200 Saint Amand Montrond

Port. 06 72 86 84 15
Tél. 02 48 96 72 72
Fax. 02 48 60 57 54

lamoureux.didier@bcl.msa.fr